



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2022/119 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

APPROBATION DU CONTRAT N°2022083 A CONCLURE AVEC MONSIEUR MICHEL TRUBERT, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, POUR LES MISSIONS D'ETUDE DIAGNOSTIQUE ET FAISABILITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU JARDIN DU FLEURISTE AU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article R.2122-3 du code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération du conseil de territoire n°C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'offre proposée par Monsieur Michel TRUBERT pour les missions d'étude diagnostique et faisabilité des travaux d'aménagement du jardin du fleuriste au domaine national de Saint-Cloud, pour un montant forfaitaire de 108 340 € HT soit 130 008 € TTC (TVA à 20%) ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire pour les missions d'étude diagnostique et faisabilité des travaux d'aménagement du jardin du fleuriste au domaine national de Saint-Cloud ;

CONSIDERANT que le contrat a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables au motif que Monsieur Michel TRUBERT, architecte en chef des monuments historiques, est le seul prestataire autorisé par le Ministère de la Culture à intervenir pour les études et travaux sur le site classé du Jardin du Fleuriste de Saint-Cloud ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat n°2022083 ayant pour objet les missions d'étude diagnostique et faisabilité des travaux d'aménagement du jardin du fleuriste au domaine national de Saint-Cloud, à passer avec Monsieur Michel TRUBERT domicilié 2, rue de Fleury, 77300 Fontainebleau.

ARTICLE 2 : Le marché prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin lors de la réalisation complète des missions.

ARTICLE 3 : Le marché est un marché à prix forfaitaire d'un montant de 108 340 € HT, soit 130 008 € TTC (TVA à 20%).

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Monsieur Michel TRUBERT.

Fait à Meudon, le 8 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,



Antoine MARETTE

Directeur Général des Services